

DÉLIBÉRATION n° CA-26-11-2021-01 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 26 novembre 2021

Compte-rendu du Conseil d'administration
du 22 octobre 2021

Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Dispositif

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 22 octobre 2021 est approuvé, conformément à la pièce-jointe.

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 26 novembre 2021
La Présidente de l'université de Poitiers,
Présidente du Conseil d'administration,

Virginie LAVAL

UNIVERSITE DE POITIERS

06 DEC 2021

Direction des affaires juridiques

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.
Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.
Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1^{er} décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

**Compte-rendu du
Conseil d'administration**

Séance du 22 octobre 2021

Ordre du jour :

- 1- Informations générales ;
- 2- Compte-rendu du Conseil d'administration du 12 juillet 2021 ;
- 3- Compte-rendu du Conseil d'administration du 24 septembre 2021 ;
- 4- Rapport d'activité 2020 du Service commun de documentation ;
- 5- Grille des contractuels BIATSS ;
- 6- Taux de vacation BIATSS et étudiants ;
- 7- Décharge de service du Responsable intégrité scientifique de l'université de Poitiers ;
- 8- Abrogation de la décision relative à la prise en charge partielle des titres d'abonnement domicile/travail (délibération du CA du 22/09/2017-5 point 6.4) ;
- 9- Formations locales et tarifs 2021-2022 : compléments ;
- 10- Suite du cadrage de l'offre de formation 2022-2027 : cadrage établissement des MCCC ;
- 11- Référé préventif pour le projet d'aménagement du site Malraux ;
- 12- Désignation d'un élu usager au Conseil d'administration pour siéger au Conseil des relations internationales et des étudiants étrangers ;
- 13- Tarifs et subventions ;
- 14- Questions diverses.

Les membres présents :

Thierry CABIOCH ; Sandrine CHEVAILLER ; Claire de BISSCHOP ; Isabelle DELOUVÉE ; Isabelle DUFRONT ; Laure FAVOT-LAFORGE ; Annie GENIET ; Sylvie HANOTE ; Aurélie HILT ; Marina HOUMEAU ; Majdi KHOUDEIR ; Virginie LAVAL ; Ariane LE MOING ; Léonore MONCOND'HUY ; Rodolphe PAUVERT ; Bruno QUINTON ; Jean-Pierre RICHER ; Fabienne RICARD ; Frédéric RIDEAU ; Nathalie THIRIET ; Lucette TOUSSAINT.

Participants avec voix consultative :

Gilles MIRAMBEAU.

Invités permanents :

Nicolas BOISTAY ; Louise CLÉNET ; Roxane DURAND ; Dimitri JAMBRUN ; Pascal ROBLOT ; Przemyslaw SOKOLSKI.

Procurations :

BRENET François	à	GENIET Annie
LAMAZEROLLES Eddy	à	LAVAL Virginie
PAVAGEAU Stéphanie	à	PAUVERT Rodolphe
SALIVES Richard	à	TOUSSAINT Lucette
VRAY Frédérique	à	QUINTON Bruno

1) Informations générales

La Présidente rappelle que le Premier ministre est venu dans les locaux du SP2MI, entouré de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de l'Innovation, du ministre de l'Éducation nationale, en raison du congrès « Université École-Entreprise » organisé sur le territoire. Le secrétaire d'État au numérique était aussi présent. Il a annoncé que l'université de Poitiers était lauréate de l'appel à projets DEMOS, soit 6 M€ pour le projet DEM'UP. Par ailleurs, lundi dernier, le président de la République s'est déplacé à Poitiers sur le site du Futuroscope au Palais des congrès pour « Les assises de la Justice ». La Présidente avait été contactée par son cabinet pour inviter cent étudiants à participer à l'évènement. Des masters en lien avec la justice avaient déjà été ciblés. Tous les étudiants de master 2 concernés sur les mentions et les parcours ont donc été ravis de s'y rendre, ainsi que les enseignants-chercheurs qui pilotent ces masters. Toujours en lien avec le cabinet du président de la République, la Présidente avait convié les élus au Conseil d'administration de l'université de Poitiers. Les retours sur les candidatures sur la PIA4 excellence sont désormais attendus avec impatience. Les axes stratégiques vantés au dernier Conseil d'administration s'inscrivent pleinement dans cet appel à projets. C'est la signature à venir de l'université de Poitiers.

Le 12 octobre dernier, le CNESER a voté favorablement sur le projet de décret concernant la dissolution de la COMUE Léonard de Vinci à compter du 31 décembre 2021, au profit de la mise en place d'une coordination territoriale intégrant le CHU, l'ISAE-ENSMA, les opérateurs de l'État présents sur le territoire, IH2EF, Réseau Canopé, le CNED, le CREPS, et les deux organismes nationaux de recherche dès les premiers jours de janvier. Cela s'inscrit dans un positionnement scientifique interdisciplinaire autour des trois objectifs de développement durable retenus parmi les 17 proposés par l'ONU, à savoir *éducation de qualité, villes et communautés durables, santé et bien-être*. Ces trois objectifs sont en lien avec EC2U, l'Alliance européenne pilotée par l'université de Poitiers, qui a déjà évalué ses forces sur ces trois ODD, mais également avec le positionnement interdisciplinaire de l'établissement. À dix ans, l'enjeu est d'être RSU, c'est-à-dire une université responsable dans toutes ses décisions.

L'organisation définitive de la venue du HCERES pour l'évaluation n'est pas encore disponible pour des raisons de coordination de dates entre établissement et second cycle. Au niveau de l'université, les auditions des directeurs de composantes et de services se réaliseront sur trois jours de visite : le 30 novembre, le 1^{er} décembre et le 2 décembre à la demande du HCERES. Le planning sera communiqué ultérieurement.

La Présidente annonce aussi le lancement du plan de formation dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles souhaité par le ministère. Il existe en effet une volonté de former tous les acteurs de l'Enseignement supérieur dans ce domaine. La priorité est focalisée pour l'instant sur les collègues membres des commissions disciplinaires, les services de la DAJ, le Copil actuel qui travaille sur l'égalité femmes/hommes. Bien que des profils soient priorisés par le ministère, c'est ouvert à l'ensemble des collègues de l'enseignement supérieur et de l'université de Poitiers. Catherine RANNOUX, chargée de mission égalité femmes/hommes, est en train d'organiser cela avec Nicolas BOISTAY, le DRH.

Quelques informations RH vont impacter l'établissement. L'université a reçu le 11 octobre dernier un courrier sur la revalorisation indemnitaire des personnels des filières ITRF et des bibliothèques dans l'enseignement supérieur signé par le Directeur général des Ressources humaines du ministère, Vincent SOETEMONT. Des valeurs de référence devront être atteintes en matière de RIFSEEP à l'horizon 2027 avec un premier palier fixé à 2021, ce qui s'avère un peu tard. Ces valeurs de référence sont définies à un niveau national. Ce courrier cible pour 2021 certains personnels de l'université de Poitiers, les catégories C ITRF, les catégories C des personnels des bibliothèques avec en plus, pour 2021, les B BAS en personnels de bibliothèques et les catégories A bibliothécaires. L'idée à terme est d'harmoniser l'indemnité entre les filières administratives ITRF et les bibliothèques en 2027. Le coût de cette revalorisation représente une enveloppe de 350 000 €. En août, un premier versement a été reçu, correspondant à un forfait de 100 € par personne, c'est-à-dire 94 000 € en dotation. Toutefois, rien n'est indiqué sur la revalorisation des catégories A et des autres catégories B, qui aura probablement lieu en 2022. Ce nouveau dispositif et plus particulièrement la stratégie et la volonté politique de la direction ont été présentés en CTE. La Présidente souhaite mettre en œuvre cette revalorisation le plus rapidement possible pour les catégories visées par la circulaire pour 2021, rétroactive par rapport à janvier 2021. Cependant, elle n'entend pas revaloriser certaines catégories sans prendre en compte les AENS. Elle a demandé que tous les personnels bénéficient de cette augmentation, surtout que ce sont les mêmes métiers pour la plupart

d'entre eux. Elle aimerait en profiter aussi pour aller au-delà et augmenter l'écart entre les deux groupes de catégorie C1 et C2 pour signifier la différence de responsabilité entre ces deux groupes, qui aujourd'hui, perçoivent une différence de 50 € annuels – source de forts mécontentements chez beaucoup de collègues. Certains syndicats souhaitent même un alignement des deux catégories bien que sur le terrain, la Présidente n'ait pas eu de telles remontées. De plus, elle veut tendre en 2027 vers une harmonisation entre toutes les filières. Techniquement impossible à mettre en œuvre pour le salaire de décembre compte tenu du temps de traitement, cette revalorisation sera effective en janvier ou février, mais sera rétroactive par rapport à janvier 2021. Le dialogue social est confié au Vice-président des Ressources humaines, au Vice-président BIATSS et à la DRH pour rencontrer les organisations syndicales et voir comment travailler sur la mise en œuvre de cette mesure. Bien que le CTE ait attiré l'attention de la Présidente pour se saisir de ce courrier en vue de reprendre les critères du RIFSEEP, elle estime que l'enjeu est plutôt d'augmenter ce RIFSEEP. En parallèle, ce régime fera l'objet d'un travail et de discussions entre chaque organisation syndicale et les vice-présidents et la DRH. L'urgence est de coller à la réalité d'un courrier qui mentionne la revalorisation nécessaire de ce RIFSEEP, point auquel elle tient particulièrement.

La deuxième information RH concerne le repyramidage des enseignants-chercheurs. Au dernier Conseil d'administration, la Présidente avait indiqué que Frédérique VIDAL avait annoncé que l'université s'orienterait vers un « 46.3 like », c'est-à-dire qu'il serait possible de publier en interne, organiser des comités de sélection en interne et promouvoir des collègues titulaires d'une HDR et dans le métier depuis plus de dix ans au rang de professeurs d'université. Il semblerait qu'il y ait un rétropédalage et que le décret tel qu'annoncé au départ n'ait pas évolué, en dépit des déclarations de la ministre fin août. On se dirigerait donc à nouveau vers une liste d'aptitude avec un passage CNU pour avis et une décision au niveau du CAC, puis du Président ou de la Présidente d'université. Cela signifie qu'il n'y aurait pas de comité de sélection, qu'il y aurait un examen sur le rapport d'activité et qu'un projet serait demandé aux candidats. C'est très flou. Elle ne peut pas en dire plus aujourd'hui.

2) Compte-rendu du Conseil d'administration du 12 juillet 2021

La Présidente propose de passer au vote.

Délibération n° 01

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 12 juillet 2021 est approuvé à l'unanimité.

3) Compte-rendu du Conseil d'administration du 24 septembre 2021

La Présidente propose de passer au vote.

Délibération n° 2

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 24 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

4) Rapport d'activité 2020 du Service commun de documentation

Myriam MARCIL explique que le rapport d'activité porte sur l'année civile 2020, ce qui rend quelques informations bancales par rapport à l'année universitaire. Traditionnellement, ce rapport est présenté au Conseil documentaire, instance réglementaire régissant la vie du Service commun de documentation. Le rythme a été perturbé, puisque normalement, les rapports d'activité portant sur l'année N+1 sont communiqués au conseil du mois de juillet. Cette année, deux rapports d'activité ont été exposés en même temps, celui de 2019 et celui de 2020, en septembre 2021. Tous les rapports depuis 2011 sont disponibles sur le site du service commun de documentation. Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation demande annuellement une liste de chiffres pour constituer l'enquête statistique générale auprès des bibliothèques universitaires, appelée ESGBU. C'est un outil précieux pour que les bibliothèques se situent les unes par rapport aux autres. Ces enquêtes menées nationalement existent depuis 1976 et couvrent le spectre des bibliothèques gérées par le SCD, mais également les bibliothèques dites associées, qui existent au sein de l'université et qui ne sont pas gérées par le SCD. Un lien pointe vers le site du ministère qui présente les chiffres clés de cette enquête.

Il est possible de faire des comparatifs pour situer son établissement par rapport à ce qui se passe ailleurs en France. Pour construire ce rapport sont mobilisés en premier chef son adjoint Nicolas PINET directeur adjoint du SCD, Patrick DE MARTEL chargé de mission évaluations et indicateurs qui pilote l'ESGBU. Ils sont accompagnés de la responsable administrative Colette GAUTIER et de la responsable de la documentation numérique Léa MAUBON, la documentation numérique ayant pris de plus en plus d'importance dans les usages et les budgets. Tous les responsables de services du Service commun de documentation sont sollicités pour fournir chacun à leur échelle un rapport à remonter à Nicolas PINET. Cela reflète le travail d'une communauté qui vise à témoigner au plus juste de ce qui se passe sur une année donnée dans le service. Depuis 2011, la structure du rapport n'a pas évolué. L'outil permet d'une part, d'avoir une mémoire de ce qui se fait, ce qui est très important en interne, mais également de communiquer auprès de la communauté universitaire. D'autre part, les résultats situent l'université dans l'environnement national au sein de l'ESR français.

Parmi les quelques chiffres intéressants à communiquer : Poitiers est à 16,41 entrées par étudiant, contre 14,63 nationalement. Pour les prêts, Poitiers se situe un peu en dessous pour des raisons difficiles à expliquer. Le nombre d'étudiants par place assise s'avère moins bon qu'au niveau national, étant donné que l'un des bâtiments principaux est fermé pour travaux, le bâtiment A2 sur le campus et que cela joue sur ce chiffre. Une fois rouvert, 1 000 places assises seront proposées sur le campus, ce qui permettra de se rapprocher de la moyenne nationale et aura aussi un impact sur les mètres carrés disponibles par usager. La comparaison au niveau de la part des étudiants formés par le SCD est plutôt satisfaisante alors que l'effectif SCD pour 1 000 étudiants est plutôt en dessous. Pour ce qui est du nombre de formations par agent et par an, Poitiers se place plutôt bien par rapport au national. Pour la dépense documentaire par usager, Poitiers est en dessous avec 43,55 € contre à 50,94 € par étudiant. Les dépenses documentaires consacrées à la documentation niveau recherche mobilisent plus de la moitié du budget à Poitiers, sachant qu'au national, c'est encore, plus, quasiment les deux tiers. Pour la documentation numérique, c'est pareil. L'établissement suit la tendance nationale de bascule des budgets des SCD vers des achats massivement consacrés à la recherche et pour le numérique malgré un léger décalage. L'écart pour la consultation d'articles électroniques par usager ne s'explique pas, des investigations sont donc en cours. La consultation des livres électroniques par usager est comparable au national. Le taux d'accroissement de la documentation en texte intégral déposé en archives ouvertes, c'est-à-dire le dépôt des papiers de chercheurs dans l'archive ouverte de l'établissement HAL université de Poitiers suit une progression plus que positive.

En raison de la crise sanitaire, l'année 2020 a été particulière avec un début d'année normal suivi des périodes de confinement. L'arrêt brutal de l'activité puis la reprise partielle ont eu un impact très fort sur l'organisation et le travail des collègues au SCD. Au premier confinement, la fermeture totale de toutes les BU a été un électrochoc. Aussi, le but était de continuer à proposer quelques services aux usagers avec du prêt illimité juste avant la fermeture des bibliothèques, la prolongation des durées de prêts et l'accent mis sur la communication et l'accès pour les ressources numériques. Ces dernières ont d'ailleurs été enrichies par deux biais : leur mise à disposition de la part des éditeurs pendant une certaine période et un effort sur le budget afin d'enrichir l'offre numérique – l'accès à la documentation papier étant très compliqué – sans oublier le renforcement de la présence en ligne sur tous les canaux et réseaux sociaux, pour maintenir le contact avec les usagers. En interne, un travail considérable a été réalisé en termes de réorganisation des équipes : équipement des agents en ordinateurs portables pour le travail à domicile, participation à la rédaction du plan de continuité d'activité pilotée par le DGS. Une reprise partielle a été assurée dès que possible avec la réouverture des guichets de retour pour six bibliothèques, et ce, dans le respect des consignes de sécurité (approvisionnement en gel, masques, cloisons en plexiglas, etc.). Le service a dû gérer la réinformatisation de toutes les bibliothèques de l'université au mois de juin 2020 selon le calendrier prévu, et ce, malgré la crise. Aussi, tous les collègues du service se sont mobilisés et le travail accompli a été très important. Il a donc été possible de reprendre une activité de prêt à emporter dès le mois de juin 2020, et juste avant la fermeture estivale, de rouvrir une salle de lecture de 80 places assises à la BU science, bâtiment B4 afin de répondre à la demande expresse des étudiants d'avoir un endroit où travailler avec l'accès au wifi. À la rentrée universitaire 2020, les bibliothèques ont repris leur activité avec un protocole sanitaire, des horaires étendus dès le 21 septembre, avec une ouverture jusqu'à 19 h 30 et le samedi. Lors du second confinement – le 29 octobre – le ministère a imposé, pour pouvoir ouvrir au public, la mise en œuvre d'un logiciel de réservation de places en bibliothèque universitaire. La collaboration avec e-medi@ a permis de déployer ce logiciel dès le 20 novembre et de fait la réouverture des bibliothèques en demi-jauge. Sur le principe, la réservation était obligatoire pour tous les usagers. Au même moment a été mis en place le prêt long d'un pool d'ordinateurs portables achetés pour parti sur des crédits alloués par la Région et des crédits débloqués par l'université afin d'aider les étudiants en fracture numérique. La priorité de

cette année 2020 très loin du niveau de services habituel a été de maintenir le lien avec le public et avec les équipes. Au niveau des conséquences de cette crise sanitaire, le taux de fréquentation a chuté brutalement (-61 %), sachant qu'habituellement cela dépasse le million d'entrées. Les prêts d'ouvrages ont donc baissé de 53 %. L'activité du prêt entre bibliothèques que ce soit prêt fournisseur ou prêt demandeur a été réduite pratiquement de moitié. La formation des usagers a diminué d'environ un quart. En revanche, certaines prestations ont augmenté, notamment le service de questions-réponses à destination des usagers à la fois en synchrone et en asynchrone du réseau UBIB fédérant une vingtaine de bibliothèques en France. Le nombre de questions envoyées par mail sur UBIB s'est envolé, les sessions de chat ont aussi bien fonctionné, les connexions sur le site web ont augmenté tout comme la consultation de la documentation numérique (54 %). L'accent ayant été mis sur la communication, des followers ont été gagnés sur Twitter. Pendant ce temps, l'enrichissement de HAL continuait avec l'ouverture en 2020 de quatre nouvelles collections de laboratoires et une collection spécifique pour un colloque piloté par Nicolas PINET du service d'appui à la recherche. De nouveaux services ont été proposés pendant la crise tels que le service de réservation des places en BU grâce à l'outil Libcal. Le réseau des bibliothèques universitaires en France a décidé de donner accès à des étudiants d'autres universités confinés à Poitiers pour emprunter gratuitement à l'endroit où ils se trouvaient même si ce n'était pas leur bibliothèque universitaire de rattachement. Cette exception à la règle habituelle, bien qu'elle n'ait concerné que peu de personnes, les a dépannées. Le service de prêt à emporter a représenté en 2020 quasiment 20 % du volume total des prêts.

Un quart d'usagers en moins a été formé en 2020, ce qui a entraîné un impact d'environ 40 % sur les heures de formation hors cursus. 4,5 ETP sont en effet consacrés à la formation des usagers. Pour l'acquisition des compétences informationnelles, il existe des formations inscrites dans les maquettes, la fameuse UE6, mais aussi des formations hors maquettes. Un nombre important de formations étant passées en distanciel, un certain nombre de collègues ont suivi des modules et actions proposés par le Pédagolab. 78 actions de formation ont été réalisées à distance. 2 187 usagers ont suivi une formation en ligne. En 2020, 58 % des usagers formés par les SCD ont bénéficié d'une formation en ligne ou à distance, ce qui a eu un effet accélérateur sur ces pratiques. Pour 2021-2022, certains de ces usages ont été conservés avec un système de formation hybride en ligne pour une partie de la recherche documentaire. La réinformatisation – projet lancé en 2019 dans le cadre d'une démarche nationale pilotée par l'agence bibliographique de l'enseignement supérieur – constitue un changement des interfaces publiques et de l'outil professionnel pour toutes les bibliothèques de l'université, soit pour 120 utilisateurs professionnels. Le service s'est organisé avec un comité de pilotage et sept groupes de travail thématiques, qui ont mobilisé une quarantaine d'agents du SCD, et dont la cheffe de projet Anne-Sophie PASCAL a contribué à la réussite de ce projet extrêmement compliqué. Il y a eu un effort de formation très important. Le 3 mars, ils livraient la base test, les 4 et 5 juin 2020, les nouveaux outils étaient déployés. Face à l'érosion lente et sûre des emprunteurs des documents papier constatée au niveau national, le nombre d'usagers de la documentation numérique augmente tous les ans. La courbe des emprunts de documents papier subit une véritable dégringolade entre 2019 et 2020 alors que dans le même temps, celle de la documentation numérique augmentait entre 2018 et 2019 et de manière spectaculaire entre 2019 et 2020, notamment celle destinée à la recherche. Il sera intéressant d'observer les tendances dans les années qui viennent.

Les dépenses sont essentiellement dues à des frais de fonctionnement, à 83 % pour acheter de la documentation. La masse salariale pour l'emploi étudiant a représenté 2,7 ETP en 2020. Le taux d'exécution budgétaire en 2020 était quasiment de 99 %. L'achat de documentation a coûté environ 1,5 M€ en 2020. Tous supports confondus, les achats sont destinés essentiellement à la recherche (50,73 % contre 49,27 %). Le ministère demande toujours le montant des dépenses documentaires au SCD versus le montant total des dépenses documentaires de l'établissement. En 2020, 293 236 € ont été dépensés pour la documentation en dehors du SCD.

La Présidente souhaite que tous les services communs de l'université puissent présenter leur bilan au Conseil d'administration.

Ariane LE MOING constate que l'exploitation de la consultation de la documentation électronique est un phénomène très observé dans les composantes. Elle s'interroge sur la date de réouverture du bâtiment A2.

Myriam MARCIL répond qu'il existe un réseau de bibliothèques sur tous les campus de l'université. La plus grande de ces bibliothèques – de plus de 10 000 m² – fermée pour travaux depuis 2018, aurait dû rouvrir à la rentrée universitaire 2021. Or, du retard a été pris. Le but est de rouvrir au public au début de l'année civile 2023.

Cela entravait beaucoup l'accès des usagers, des étudiants, des enseignants, des enseignants-chercheurs de lettres et langues, de psychologie, de géographie à ces collections conservées normalement dans ce bâtiment. Grâce au service immobilier de l'université, il a été possible de délocaliser ces ressources et donc de les laisser accessibles aux usagers. Pour les collections de lettres et langues, il faut traverser l'avenue et aller dans le secteur « sciences » dans la bibliothèque des sciences du bâtiment B4. Les travaux pour ce très beau projet A2 ont démarré avec 1 000 places assises, 30 salles de travail en groupe. Pour l'heure, c'est assez gênant, car cela représente un nombre de places de BU assises moins important. Le nom sera connu ultérieurement.

Ariane LE MOING souligne une forte demande de prêt de matériel vidéo de la part des étudiants. Elle souhaite connaître la marche à suivre pour ces emprunts.

Myriam MARCIL répond qu'il existe une offre diversifiée à l'université, dont certaines ressources se trouvent à la MDE et d'autres à la bibliothèque des sciences, au bâtiment B4. Toutes les informations sur le prêt de matériel se trouvent sur le site Internet.

La Présidente propose de passer au vote.

Délibération n° 03

Le rapport d'activité du Service commun de documentation, pour l'année 2020, est approuvé à l'unanimité.

5) Grille des contractuels BIATSS

La Présidente rappelle qu'elle avait pris l'engagement de remettre à niveau la grille des contractuels BIATSS.

Nicolas BOISTAY indique qu'une note relative à l'alignement des personnels contractuels CDD et CDI sur la grille postes PPCR a été réalisée. Il existe une réforme pour les titulaires avec une hausse des points indiciaires sans forcément d'augmentation mensuelle. Certaines grilles ont été revues avec un certain nombre de points supplémentaires, avec des échelons supplémentaires dans certains cas. Ces grilles n'ont pas été mises en place pour les contractuels. Par conséquent, ils sont rémunérés sur des bases qui ne sont plus d'actualité, causant un certain nombre de problèmes en termes de recrutement, puisqu'il n'y a plus de différences entre les catégories B et C ou bien alors des catégories A perçoivent une rémunération ne correspondant absolument pas à un titulaire. Il est proposé aujourd'hui d'aligner les contractuels aux grilles des titulaires, aussi bien les personnels CDD que CDI. Un rappel a été fait sur la réglementation. L'université est libre de fixer la rémunération des contractuels, en se référant néanmoins aux grilles de la fonction publique. L'ensemble des grilles a été proposé pour les différentes catégories A, B, C, avec un coefficient multiplicateur de 1,5, déjà appliqué préalablement pour les CDI. Le but est de rendre attractifs les concours et d'inciter les personnels contractuels à les passer. Les grilles ont été réactualisées par rapport à celles du PPCR avec une règle de reclassement simple et compréhensible avec conservation de l'ancienneté à l'indice immédiatement supérieur ou égal. De la sorte, tout CDI ne perd pas de possibilités d'avancement de carrière. Pour les CDD, c'est le même principe, avec une conservation et un classement dans l'indice égal ou immédiatement supérieur, mais sans avancement étant donné qu'ils ne sont pas concernés par l'ancienneté. Cette dernière est éventuellement reprise en cas de passage en CDI. Les enseignants sont également concernés. Pour les PRCE et les PRAG, sur la cédésation, ils sont généralement positionnés sur des grilles PRCE. Il n'existe pas de PRAG aujourd'hui, mais ce besoin a été anticipé. Cela concerne aussi bien les CDD sur ressources propres que les CDD sur conventions et contrats de recherche quand ils ne font pas partie des CDD projets.

La Présidente indique que ce dossier a reçu un avis favorable au CTE et propose de passer au vote.

Délibération n° 04

L'utilisation des grilles PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations) pour les personnels BIATSS et enseignants contractuels (CDD et CDI), à compter du 1^{er} janvier 2022, est approuvée à l'unanimité.

6) Taux de vacation BIATSS et étudiants

Nicolas BOISTAY rappelle que le SMIC a augmenté le 1^{er} octobre. Le taux de catégorie C n'était plus d'actualité. Il propose donc de mettre une mention générique pour les taux avec le SMIC horaire en vigueur, puisque c'est plus simple en termes de gestion. Il n'est en effet plus nécessaire de le faire passer en Conseil d'administration. Il propose également l'augmentation des autres taux horaires par rapport aux grilles PPCR, c'est-à-dire l'alignement du taux horaire par rapport à ce qui est fait aujourd'hui pour les contractuels. Ce principe concerne les vacances BIATSS. Pour les vacances étudiantes, le taux horaire est aujourd'hui à 10,49 et celui du SMIC à 10,48. Une augmentation de 10 centimes est donc offerte conformément à l'écart déjà en vigueur. Les taux de vacances SSU – médecins, médecins psychologues, médecins psychiatres et la sage-femme employés au sein de l'université sous forme de vacances horaires – sont aussi concernés et bénéficieront d'une hausse de 10 %, n'en ayant perçu aucune depuis 2015. Cette augmentation correspond à une hausse proportionnelle du SMIC sur la même période.

La Présidente propose de passer au vote.

Délibération n° 05

Les taux horaires des vacances BIATSS, les taux horaires des vacances au Service de santé universitaire (SSU) et le taux horaire des vacances étudiantes, à compter du 1^{er} novembre 2021, sont approuvés à l'unanimité.

7) Décharge de service du Responsable intégrité scientifique de l'université de Poitiers

Pascal ROBLOT évoque ce nouveau point qui porte sur un complément de décharge du responsable intégrité Boniface KOKOH. Les statuts ne prévoient pas qu'il puisse bénéficier d'une décharge complémentaire d'heures, car il n'est pas inscrit dans la liste des référentiels. Or, dans son action, Boniface KOKOH a une action majeure. Il a sollicité auprès de sa direction et de SFA l'extension de ses décharges horaires. Ce point doit être soumis au vote du Conseil d'administration puisqu'il n'est pas exactement dans les grilles prévues.

La Présidente propose de passer au vote.

Délibération n° 06

Le principe selon lequel la décharge de service du Responsable intégrité scientifique (RIS), initialement de 12 heqTD, augmentée à 24 heqTD, est approuvé à l'unanimité.

8) Abrogation de la décision relative à la prise en charge partielle des titres d'abonnement domicile/travail (délibération du CA du 22/09/2017-5 point 6.4)

Nicolas BOISTAY explique qu'il faut supprimer une phrase du point 6.4 dans la note relative aux missions afin d'assurer les remboursements des titres de transport. En effet, la SNCF a modifié son offre en remplaçant le coupon Fréquence par un coupon qui s'appelle Liberty. Les billets obtenus avec ledit coupon devaient mentionner obligatoirement le trajet entre la ville de départ et la ville d'arrivée. Il propose donc de supprimer l'ensemble de cette notion, soit la phrase suivante : « les billets obtenus avec ledit coupon ne peuvent en revanche faire l'objet d'une prise en charge par l'employeur. De surcroît, le remboursement du coupon n'est valable que sur le trajet dûment mentionné sur ce dernier, résidence personnelle, résidence administrative, et ce en seconde classe ». On ne conserve que la partie qui reprend l'application de la réglementation actuelle, et qui n'a pas besoin de modifications, puisque ce sont des aspects réglementaires.

Bruno QUINTON s'interroge sur l'offre proposée jusqu'en 2020 aux salariés dans le cadre du plan de déplacement établissement, qui était une convention signée avec Grand Poitiers et Vitalis. Aujourd'hui, cela n'a pas été reconduit, donc le personnel ne peut pas bénéficier d'une réduction de 15 % en plus. Il souhaite savoir pour quelle raison cette convention n'a pas été résignée et si elle sera reconduite.

La Présidente confirme que cela n'a pas été reconduit. Elle rencontrera Grand Poitiers dans deux semaines pour rediscuter le contenu de la convention. Ce sera l'occasion de retravailler cette question.

La Présidente propose de passer au vote.

Délibération n° 07

La modification apportée au paragraphe 6.4 relatif à la prise en charge partielle des titres d'abonnement domicile/travail est approuvée à l'unanimité.

9) Formations locales et tarifs 2021-2022 : compléments

Noëlle DUPORT indique que le premier point constitue un complément à ce qui a été déjà proposé au vote avant la fermeture estivale. Ce complément est relatif à la création d'un nouveau DIU (Diplôme interuniversitaire) dédié à la simulation dans le domaine de la santé, en collaboration avec l'université de Limoges. La simulation prend en effet une part très importante dans la formation des spécialistes de santé sous des formes très variées, d'un simple jeu de rôle, jusqu'à Simlife, qui en est la forme la plus aboutie. Ce point qui concerne une création arrive tardivement au Conseil d'administration, car il a fait l'objet d'échanges entre les services centraux et l'UFR de médecine pharmacie.

Le deuxième point soumis pour vote est un changement de tarif lié à un autre DIU qui se fait en collaboration avec l'université de Bordeaux, qui traite de santé environnementale, c'est-à-dire de l'impact de l'environnement sur la santé. Il convenait que le tarif soit aligné avec l'université de Bordeaux. Cette délibération reprend l'ensemble des tarifs. Les autres sont inchangés.

La Présidente est ravie de l'ouverture de ce nouveau DIU sur la simulation. L'université de Poitiers, avec Simlife, est reconnue à l'échelle nationale et bien au-delà.

Jean-Pierre RICHER rappelle une complémentarité dans les thématiques de la simulation. Un certain nombre d'éléments ont été développés tels que le Simlife dans la simulation chirurgicale. Les formateurs sont des références internationales, notamment dans le débriefing, qui est la partie centrale de la pédagogie. Limoges apporte une vision complémentaire avec beaucoup d'envie de développements numériques. Les deux universités disposent d'un certain poids régional et national allant dans le sens des innovations. Elles s'entendent très bien avec Laurent FOURCADE, qui soutient des projets régionaux, nationaux et internationaux. Il était donc logique de travailler ensemble et de lui apporter une aide.

La Présidente propose de passer au vote.

Délibération n° 08

Les compléments aux formations locales et aux tarifs sont approuvés à l'unanimité.

10) Suite du cadrage de l'offre de formation 2022-2027 : cadrage établissement des MCCC

Noëlle DUPORT rappelle que les documents proposés donnent le cadre général des différents diplômes, que sont la licence, le master, la licence professionnelle. Ce document décrit la façon dont les différentes épreuves sont attachées aux unités d'enseignement et le fonctionnement des différents types d'unités d'enseignement. Cela renvoie aux modalités de contrôle des connaissances et des compétences soit en contrôle continu intégral, soit en contrôle terminal, ou en contrôle mixte, contenant à la fois du contrôle continu et du contrôle terminal. Il existe deux changements majeurs par rapport à la précédente offre de formation. Le premier est lié aux épreuves qui devront être désormais nécessairement attachées au niveau de l'UE et non à l'élément constitutif de l'UE, d'où une certaine cohérence pédagogique à l'UE et une meilleure extraction des taux de réussite afin de répondre plus facilement aux demandes du ministère.

Le deuxième changement est lié au contrôle continu intégral. Désormais, ces UE ne seront plus soumises à une seconde session afin de donner pleinement son sens à cette notion de contrôle continu intégral et d'allonger le calendrier universitaire des formations. Le point a été soumis pour avis aux élus de la CFVU et a été voté à l'unanimité.

La Présidente estime que des évaluations au niveau de l'UE constituent un grand pas en avant. Le deuxième point est aussi extraordinaire, avec le contrôle continu donc une évaluation répétée et continue des compétences et des connaissances acquises par les étudiants. Il n'y a plus de sens à maintenir la deuxième session. Les étudiants eux-mêmes ont validé ces deux avancées.

Annie GENIET regrette le 3, 3, 6, qui correspondait bien à l'évolution en cours avec la mise en place des APPPPD et une évaluation du savoir-faire et une avec des examens sur tables qui mettaient en avant les connaissances. Parfois, les étudiants ont des accidents sur les examens sur table. Le fait de ne plus pouvoir le déployer avec une deuxième session prive en fait d'un système bien équilibré et qui était satisfaisant.

La Présidente demande s'il s'agit du contrôle continu intégral.

Annie GENIET répond que l'année dernière le 3, 3, 6 était proposé en contrôle continu intégral, avec des épreuves qui évaluent vraiment le savoir-faire sur des projets et des travaux de plus longue haleine, et des examens sur table.

La Présidente signale que ce n'était pas de l'intégral. Elle pense qu'il faut repenser la définition donnée au contrôle continu intégral. Quand une acquisition de connaissances et de compétences est évaluée, cela se fait à T+1 sur cette période. Quand un deuxième examen est positionné, évalue-t-on alors l'ensemble, la période acquise avec une transformation à la fin en examen terminal ? Or, il ne peut pas s'agir d'un examen terminal, car cela s'appelle contrôle continu. Il est important que cette définition soit retravaillée avec les collègues pour savoir si l'établissement se positionne dans un vrai contrôle continu sans seconde session nécessaire ou s'il déguise un contrôle continu avec une épreuve terminale qui rebalaie l'ensemble des compétences de l'année et de fait ne sera plus dans du contrôle continu.

Annie GENIET précise qu'un contrôle mixte permettrait de faire 50-50 et d'avoir un équilibre entre le savoir-faire et les connaissances.

La Présidente indique que le contrôle mixte ne disparaît pas. Pour le coefficient demandé, l'université n'a pas la main, car c'est inscrit dans l'arrêté licence. Il est obligatoire de respecter le pourcentage dédié au contrôle continu et au dernier examen.

La Présidente propose de passer au vote.

Délibération n° 09

Les principes généraux des modalités de contrôle de connaissances et compétences (MCCC), dans le cadre de la mise en œuvre de l'offre de formation 2022-2027, sont approuvés à l'unanimité.

11) Référé préventif pour le projet d'aménagement du site Malraux

Laurent-Emmanuel BRIZZI explique que le référé préventif est une procédure très courante pour les promoteurs immobiliers et assez exceptionnelle pour l'université de Poitiers. Sur le site de l'ancienne faculté de médecine en centre-ville, l'espace Malraux, il y a un énorme terrain vague de plus de 4 000 m². Une construction est prévue et actée depuis plusieurs années. Le permis de construire a été obtenu et les travaux pourront commencer au printemps 2022 pour une livraison en 2023. Toutefois, ce site est particulier, car il s'agit d'un secteur sauvegardé et certaines précautions doivent être observées. Des pourparlers sont d'ailleurs en cours avec la DRAC pour des fouilles. Ce référé préventif fait un état des lieux de tous les bâtiments avoisinants, dont certains appartiennent à l'université, de façon à avoir un document de référence qui pourra être utilisé en cas de recours des tiers contre l'établissement à la fin des travaux. Si un bâtiment autour du site présente une fissure béante ou un affaissement, des experts devront prouver ou non le rôle des travaux sur l'augmentation de sa taille. Cette procédure administrative doit prendre quelques mois. Il ne s'agit pas d'une assurance, mais d'un document de référence pour un éventuel recours en justice à la suite des travaux. Il y a d'autres travaux à la présidence sur la partie non visible. Le bâtiment est construit sur trois étages, deux enterrés non visibles de la route et un R+1 visible. Les deux niveaux enterrés correspondent à deux niveaux de parking et de stockage pour les archives. La partie visible en R+1 correspond à la nouvelle salle des conseils de l'université et les salles de réunion ou d'exposition pour l'université.

La Présidente a hâte de pouvoir disposer d'une salle digne de ce nom pour animer les Conseils d'administration et tous les conseils de l'établissement.

La Présidente propose de passer au vote.

Délibération n° 10

Le dépôt d'un référé préventif en vue du projet d'aménagement du site Malraux est approuvé à l'unanimité.

12) Désignation d'un élu usager au Conseil d'administration pour siéger au Conseil des relations internationales et des étudiants étrangers

Pascal ROBLOT rappelle que cette commission est consultative, mais elle est relativement importante, car c'est une vitrine de l'université. Seuls deux étudiants étaient candidats pour les trois postes, à savoir Matylde BRETHENOUX et Maxence LEBOUCHER. Charline HOUMAUULT, élue et suppléante au Conseil d'administration sur la liste *Bouge ta fac*, a aussi présenté sa candidature. En effet, le Code de l'éducation prévoit qu'un membre élu au Conseil d'administration siège dans les différentes commissions, et le référent de la Direction des affaires juridiques précise que : « Pour chaque représentant des étudiants et des personnes bénéficiant de la formation continue, un suppléant est élu dans les mêmes conditions que le titulaire. Il siège en l'absence de ce dernier ». En pratique, rien n'interdit donc de pouvoir élire un membre élu, mais suppléant au Conseil d'administration pour qu'il siège dans les commissions. C'est important, sinon, il n'y aurait que deux des trois représentants étudiants, ce qui serait dommage. Cela constitue un vrai problème, car ce sont toujours les étudiants élus qui siègent dans les commissions. Or, il y a beaucoup de commissions et peu d'élus. Cela leur donne une charge de travail très importante en plus de leurs études. Il propose le nom de Charline HOUMAUULT au vote du Conseil d'administration.

La Présidente ajoute qu'hier, la mairie de Poitiers a ouvert ses portes pour accueillir tous les étudiants internationaux, de l'université, Sciences Po, ISAE ENSMA et l'École européenne supérieure de l'image. Un peu plus de 400 étudiants étaient présents. C'est toujours un événement attendu avec impatience par les étudiants internationaux.

Léonore MONCOND'HUY confirme que c'était une belle soirée. Samedi prochain aura lieu une soirée intitulée *Habitants d'ici, étudiants d'ailleurs*. L'idée est de proposer à des familles du territoire d'accueillir des étudiants pour des moments de convivialité. Plus de 150 familles se sont mobilisées, ce qui est un record.

La Présidente estime que c'est un rendez-vous très important, car les étudiants étrangers, seuls pendant les fêtes, peuvent être accueillis par les familles poitevines.

La Présidente propose de passer au vote.

Délibération n° 11

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'élection de Charline HOUMAUULT pour siéger au sein du Conseil des relations internationales et des étudiants étrangers (CRIEE) de l'université de Poitiers.

La Présidente remercie les six étudiants élus au Conseil d'administration de l'établissement. Ils sont sollicités pour participer à une multitude de Conseils. Comme ils doivent aussi valider leurs études, il est bien de pouvoir piocher dans les suppléants pour aider les étudiants à être présents dans les instances.

Rodolphe PAUVERT indique que les étudiants en ERASMUS à l'étranger s'inquiètent, car ils n'ont aucune nouvelle sur un éventuel retard de leurs bourses, dont le versement est prévu mi-octobre.

La Présidente n'a pas d'information à ce sujet. Elle va se rapprocher de la VP relations internationales pour faire le point avec elle.

Rodolphe PAUVERT précise que la situation de certains étudiants devient difficile. Il faudrait donc les rassurer en leur donnant une date.

La Présidente enverra l'information.

13) Tarifs et subventions

Pascal ROBLOT signale une dérogation par rapport au texte pour les modalités d'hébergement en vigueur à l'occasion d'un colloque, financé par la Région Nouvelle-Aquitaine par SHA et le laboratoire Ruralité. Cette dérogation porte sur une somme de 1 300 €. Il rappelle que le tarif d'hébergement est complètement opposable pour l'expert-comptable. Aussi, ce point particulier doit être voté lors du vote des budgets. À chaque fois qu'il y a une dérogation au tarif d'hébergement et de transport, cela doit être voté par le Conseil d'administration.

L'avis du Conseil d'administration est sollicité pour deux remises gracieuses concernant deux agents de l'université en grande difficulté pour des sommes de 2 670, 82 € et 1 013 €.

La Présidente propose de passer au vote.

Délibération n° 12

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les tarifs et subventions présentés.

14) Questions diverses

En l'absence de questions diverses, la Présidente lève la séance du Conseil d'administration.

La Présidente de l'université de Poitiers,
Présidente du Conseil d'administration,

Virginie LAVAL

